

**Marché À Procédure Adaptée (MAPA)
"VOYAGE SCOLAIRE AU SKI EN SAVOIE - 2025"
Cahier des Clauses Administratives Particulières n° 1-2024**

Etabli en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Dénomination de l'établissement public local d'enseignement

Collège de l'Albe
Route de Sainte-Anne
57670 ALBESTROFF

Téléphone : 03 87 50 12 20

Télécopie : 03 87 50 12 28

Pouvoir Adjudicateur

Madame Catherine LEROY DEMANGE, Cheffe d'établissement

Personne responsable du suivi du présent marché

Monsieur Bruno JAMETTE, Secrétaire général

Type de produits

PS03 – Transports | Sorties et voyages

Code CPV

63511000-4 | Organisation de voyages à forfait

Description

- **Destination** : dans les Alpes en Savoie (à proximité des remontées mécaniques) ;
- **Nombre de participants** : 52 (48 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} et 4 accompagnateurs) ;
- **Dates** : du 16 au 21 mars 2025 ;
- **Prestations** :
 - le repas d'arrivée le 16 mars, l'hébergement et la pension complète (5 jours), le forfait de remontées mécaniques, la location du matériel de skis alpins et de casques (5 jours), l'encadrement par trois moniteurs de ski alpin durant quatre heures par jour pendant 4 jours et demi ;
- **Transport principal** : autocar grand tourisme, formule (Aller et retour) depuis l'établissement ;
- **Souscription d'assurance** : prévoir une assurance Garantie – Annulation – Voyage. **Le calcul de l'assurance inclus dans le prix total, doit être divisible par le nombre de participants.**

Personne à contacter pour des précisions sur le séjour

Les candidats pourront poser des questions par courrier électronique à **M. Jérôme FRANCOIS** (*Professeur d'EPS et organisateur*) à l'adresse : jerome.francois2@ac-nancy-metz.fr .

Transmission de l'offre

- Sur la plateforme de publication de l'AJI

Date et heure limites de remise des offres :

- L'offre devra être parvenue avant le **12 novembre 2024 à 12h00**.
- Tout retard entraînera l'élimination du candidat.
- Les dossiers de réponse seront obligatoirement rédigés en langue française.

Documents à produire

1. Le prix global du séjour (HT et TTC).
2. Le prix unitaire par participant.
3. Le coût du transport et de l'hébergement envisagés (**faire apparaître séparément ces deux coûts**).
4. Le coût de l'activité « ski alpin ».
5. Le prix de l'assurance Garantie – Annulation - Voyage.
6. Le caractère ferme et définitif des prix proposés pour la durée du marché comprenant tous les frais afférents (aucun prix « à partir de » ne sera accepté).
7. Le programme détaillé des prestations.
8. L'acte d'engagement sera adressé par mail au candidat retenu. Il devra être complété et signé, puis retourné par mail à bruno.jamette@ac-nancy-metz.fr.

Durée de validité de l'offre

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

Jugement de l'offre

Le pouvoir adjudicateur étudiera les offres et se réserve le droit de demander des compléments d'information. Une phase de négociation pourra être engagée avec les candidats. L'offre retenue sera celle qui obtiendra la meilleure note sur les critères suivants :

	Pondération
1. Economiquement la plus avantageuse au regard du prix	40%
2. Qualité des services proposés	30%
3. Adéquation de l'offre par rapport à la demande décrite	30%

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note en fonction de ce barème. En cas d'égalité, le prestataire candidat qui aura formulé l'offre financière, la moins élevée se verra attribuer le marché.

Modalités de paiement

Le paiement global du séjour s'effectuera par mandat administratif avec virement bancaire ou postal dans les délais fixés par la réglementation en vigueur. L'unité monétaire est l'euro. Conformément aux dispositions de l'instruction n° 10-003-29 du 29 janvier 2010, le paiement avant service fait de voyages et de séjours est possible dans la limite de 70% du prix du voyage, qui sera payé sous forme de deux acomptes. Le dernier paiement de 30% du prix du voyage sera effectué après le séjour.

Le premier acompte de 30% sera versé à la commande et le second acompte de 40% sera versé un mois avant le départ.

Les factures d'acomptes et de solde devront être déposées sur le portail mutualisé de l'État <https://chorus-pro.gouv.fr> (Siret du collège de l'Albe : 195 726 914 00011 ; il n'existe pas de code service ; le numéro de l'engagement juridique (bon de commande) du collège est à reporter dans le champ « engagement »). Les factures devront comporter les mentions légales :

- Désignation de la personne publique contractante ;
- Nom et adresse du fournisseur ;
- Numéro de SIRET ou SIREN ;
- N° de la facture ;
- N° de l'engagement du collège ;
- Dénomination précise des prestations ;
- Coût des différentes prestations (Transport : x euros, hébergement : x euros, activités : x euros, etc.) ;
- Montant de la TVA ;
- Numéro de compte bancaire ou postal (IBAN & BIC).